

Violences sexuelles dans le sport : le contrôle d'honorabilité des bénévoles systématisé d'ici à janvier 2021

En fixant cet objectif, la ministre des sports, Roxana Maracineanu, veut « bâtir un véritable cordon sanitaire autour des pratiquants ».

Par [Adrien Pécout](#) Publié le 19 avril 2020 à 05h32, mis à jour hier à 07h13



Roxana Maracineanu et Adrien Taquet lors de la conférence de presse suite à la convention sur les violences sexuelles, le 5 février, à Paris. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

Désireuse d'apporter une « *réponse rapide* » aux inquiétudes qui se sont fait jour après la révélation, en début d'année, de plusieurs affaires de violences sexuelles dans le patinage, la ministre des sports, Roxana Maracineanu, annonce au *Monde* qu'elle entend systématiser dès la prochaine prise de licences, au plus tard en janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans les associations sportives, à travers une consultation automatisée et informatisée de données judiciaires.

Lors de [la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport](#), en février, la ministre avait évoqué une première fois en public, sans fixer de calendrier, la possibilité de

généraliser ce système déjà en vigueur pour les entraîneurs rémunérés, et déjà en test, à un niveau régional, pour les bénévoles de la ligue Centre-Val de Loire de football.

Lire aussi [Un ancien entraîneur de patinage mis en examen et écroué pour agressions sexuelles et viols](#)

Roxana Maracineanu s'apprête maintenant à adresser un courrier aux fédérations sportives, dans le courant de la semaine, pour leur indiquer les étapes de la saison prochaine : encore en cours de développement, une plate-forme sécurisée devra être expérimentée dès cet automne par certaines « fédés », avant d'être pleinement opérationnelle et généralisée au plus tard en janvier 2021 ; les périodes traditionnelles de prises de licences correspondent soit à la rentrée de septembre, soit au mois de janvier. Une seule personne par fédération, selon le scénario, aura accès à cette plate-forme en ligne.

Sport par sport, il s'agira de faire remonter noms, prénoms, dates et lieux de naissance de tous les bénévoles recensés. Puis, en lien avec le ministère de la justice, d'effectuer un croisement automatisé de ces données avec le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).